

PA 2020-2022

Dans la **continuité** du PA 2017-2019 (+PA 2008-2011 et suivants)

Utiliser les mêmes **documents de base**

- votre tableau individuels 2017-2019
- la liste proposée en 2016 pour le CRDG
- les consignes pour formuler vos engagements

Choisir :

- vos thèmes/vos engagements
- vos échéances
- vos mesures d'approche/thème

Conseils :

- priorisez vos PN
- concertez-vous avec les autres services communaux
- faites vos choix en fonction de vos ressources en interne

Questions ?

PA 2020-2022

Procédure/timing proposé :

- mars-mai : avec le CRDG
 - rencontres bilatérales avec le CRDG
 - votre inventaire des PN
 - vos engagements 2020-2022
- avril-juin : en interne
 - sélection des PN prioritaires
 - choix des engagements 2020-2022
 - Clôture du suivi du PA 2017-2019
- juin-septembre : en interne
 - adoption par le Collège communal de votre inventaire des PN
 - adoption par le Conseil communal de vos engagements 2020-2022
- octobre : avec le CRDG
 - adoption par l'AG du CRDG de
 - l'inventaire global des PN
 - le PA 2020-2022 global
 - envoi du dossier au SPW

Questions ?

PA 2020-2022

OK pour même procédure que PA 2017-2019 ?

OK pour même documents de base ?

OK pour mêmes consignes à respecter ?

OK pour engagements localisés/généraux ?

OK pour niveau d'approche différenciés/thèmes ?

Insertion des **PN prioritaires** ?

Échéances ?

Autres thèmes/engagements ?

Suggestions ou remarques de l'AG ?

- méthodologie
- contenu
- nouvelles actions